

Bibliothèques Municipales - Opération «Un livre, une ville» - Encaissement et réaffectation d'une subvention du Ministère de la Culture

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par lettre du 5 septembre 1996, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a fait part de la décision du Ministère de la Culture d'accorder une subvention de 30 000 F, dans le cadre de l'opération «Un livre, une ville» pour la réalisation des manifestations intitulées «les romans se font tirer le portrait», par le secteur jeunesse de la Médiathèque Pierre Bayle, avec le soutien du service Politique de la Ville.

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'encaissement et la réaffectation de cette subvention et son inscription au budget supplémentaire 1996 :

- en recettes : 30 000 F au chapitre 92.23 article 7471.45000,
- en dépenses :
 - . 15 000 F au chapitre 92.23 article 6068.45000 - Autres matières et fournitures ,
 - . 15 000 F au chapitre 90.23 article 2184.45000 - Autres immobilisations corporelles (mobilier).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 12 novembre 1996.